



FEDERATION FRANÇAISE  
DE CYCLOTOURISME

# 85<sup>e</sup> SEMAINE FÉDÉRALE INTERNATIONALE DE CYCLOTOURISME à ROANNE (42)

ROUTE

VTT

GRAVEL

Du 20 JUILLET au 28 JUILLET 2024

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR



À lire avec attention avant de remplir très lisiblement votre bulletin d'inscription ci-après :

Seuls les licenciés de la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), et les licenciés membres des associations de cyclotourisme étrangères pourront participer à la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme (SF). Possibilité de prendre directement la licence FFCT sur ce bulletin d'inscription ou une carte Découverte de la SF 2024, via le site de la Fédération. (<https://ffvelo.fr>)

### 1 – Identification des participants

Un contrôle strict des participants et des accompagnateurs sera effectué au village fédéral de la SF, sur les lieux d'hébergement fédéraux et aux points d'accueil. Tous les participants et accompagnateurs devront être inscrits sur le bulletin d'inscription afin de posséder un bracelet porté au poignet qui sera présenté obligatoirement à tous les contrôles. L'utilisation de vélos à assistance électrique (VAE) sur les circuits est autorisée conformément au règlement de la Fédération française de cyclotourisme et aux normes VAE actuelles. L'usage du vélo avec moteur thermique est strictement interdit. Les contrevenants seront exclus de l'organisation sans possibilité de remboursement.

Seuls les licenciés inscrits reçoivent les tracés des parcours.

### 2 – Droits d'inscription en 2024

Les dossiers non conformes seront mis en litige, ce qui retardera l'inscription.

Le tarif préférentiel de -50 % s'applique aux seuls bénéficiaires de la licence famille : licencié adulte ou jeune de 18 à 25 ans résidant à la même adresse que le premier licencié (saisie impérative correcte conforme à la licence de la FFCT).

Pour les étrangers non licenciés FFCT, l'assurance rapatriement est obligatoire (ressortissants européens 18 €) autres pays non européens (24 €). Cette cotisation peut être remboursée en cas d'assurance rapatriement personnelle étrangère. Attestation à fournir.

### 3 – Conditions d'annulation 2024

Une demande d'annulation pour cas de force majeure dûment justifiée et formulée par écrit sera recevable dans les cas suivants (retenue du droit d'inscription pour frais administratifs) :

- Maladie grave justifiée (Fourniture obligatoire d'un certificat d'hospitalisation ou d'un avis de passage aux urgences).
- Décès du participant, de son conjoint ou d'un parent proche.

Dans tous les autres cas les modalités de remboursement seront les suivantes :

- Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2024 : une retenue de 50 % sera opérée sur les sommes payées.
- Du 2 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2024 : Une retenue de 75 % sera opérée sur les sommes payées.
- A compter du 2 juillet 2024 : Les sommes payées resteront intégralement acquises à la COSFIC.

### 4 – L'accueil des jeunes

L'accueil des jeunes se fera à l'Espace jeunes au Scarabée de 8 h 30 à 18 h. Le bulletin d'inscription « Jeunes » (page 9) est à compléter pour chaque enfant et à joindre à votre dossier (représentant légal). Ne pas oublier de renseigner le paragraphe B du bulletin individuel et familial.

### 5 – Hébergement Fédéral

Pour ceux qui souhaitent être hébergés ensemble, dès 2 personnes, en hébergement fédéral, au camping fédéral, à l'hébergement collectif et chez l'habitant regroupez vos dossiers d'inscription et créer obligatoirement un groupe (► page 3).

Demandez le nom du groupe de rattachement à votre responsable de groupe avant de vous inscrire.

- ✓ Pas de regroupement possible pour les personnes de différents types d'hébergements entre elles.
- ✓ Pas de regroupement de personnes ne nécessitant pas des besoins électriques avec des personnes nécessitant des besoins électriques liés à des problèmes médicaux.
- ✓ Plus de regroupement possible à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Précisez vos souhaits d'hébergement fédéral (camping fédéral, hébergement collectif, hébergement chez l'habitant) sur le bulletin d'inscription Internet ou sur papier (► page 2). Nous ferons notre possible pour satisfaire votre demande (2 propositions maximum pour un hébergement chez l'habitant).

Le camping fédéral sera ouvert du vendredi 19 juillet 2024 à 14 h au lundi 29 juillet 2024 à 11 h (\*aucune installation ne sera admise avant le 19 juillet 2024 à 14 h).

Les hébergements au camping fédéral provisoire sont des hébergements éphémères, à ce titre, ils ne peuvent proposer les mêmes prestations d'hébergement et de confort que les campings privés (emplacements sans électricité et sans eau). Des emplacements seront réservés pour les personnes en situation de handicap au plus près du bureau d'accueil et des sanitaires (demande et certificat médical à fournir à l'inscription).

Les hébergements collectifs : situés principalement en ville, les cyclotouristes dans ces collectifs prendront leurs petits déjeuners sur place ou à la restauration du village fédéral. Les draps, couvertures ou couettes et traversins ne sont pas fournis. Un règlement intérieur de l'établissement sera affiché.

Les hébergements collectifs seront ouverts à partir du samedi 20 juillet 2024 à 10 h au dimanche 28 juillet 2024 à 14 h. Aucun accès ne sera possible ni accepté avant ces dates et heures définies. Les vélos entreposés dans des garages sécurisés devront être munis d'un antivol obligatoirement.

Dans toute la mesure du possible, un courriel (ou un courrier) vous précisera l'attribution de votre hébergement collectif.

L'hébergement chez l'habitant : une proposition d'hébergement chez l'habitant vous sera adressée suivant vos souhaits. Veuillez ne pas omettre le règlement forfaitaire de 7 € par personne pour participation aux frais induits par la recherche de logements. Aucun logement ne sera attribué sans réception du bulletin d'inscription dûment complété. Les hébergements chez l'habitant seront ouverts à partir du samedi 20 juillet 2024 au dimanche 28 juillet 2024 (modification possible à convenir avec le propriétaire hébergeur).

### 6 – Restauration

Les petits déjeuners pourront être pris au Scarabée ou dans certains hébergements collectifs. La restauration du midi et du soir se fera au Scarabée. Pour faciliter le travail du traiteur, inscrivez-vous dès maintenant. Les repas du pique-nique du jeudi 25 juillet 2024 midi ne se feront que sur réservation.

### 7 – Excursions

Rappel : l'inscription à la Semaine fédérale est obligatoire pour participer aux excursions. Le nombre de places est limité.

Les inscriptions se font directement sur le site marchand de l'office de tourisme de Roannais Agglomération (Page 5)

La prestation comprend le transport, les visites avec les entrées et l'accompagnement par des bénévoles.

Restauration : repas tiré du sac à la charge du participant. Les bus partiront d'un espace commun situé au village fédéral.

Pour des raisons de sécurité, les animaux ne sont pas admis (sauf chien d'assistance). Des chaussures et vêtements adaptés sont recommandés.

### 8 – Randonnées pédestres

Rappel : l'inscription à la Semaine fédérale est obligatoire pour participer aux randonnées pédestres. Le nombre d'inscrits est limité, il est préférable de vous inscrire dès maintenant. La prestation comprend le « transport » et l'encadrement. Repas tiré du sac à la charge du participant (toutefois un petit ravitaillement gratuit sera proposé sur les parcours).

Départ à 8h précise. Des vêtements adaptés et de bonnes chaussures de marche sont recommandés. Les personnes qui ne seront pas correctement équipées seront refusées. Pour des raisons de sécurité, les animaux ne sont pas admis (sauf chien d'assistance).

### 9 – Cyclo-découvertes

Le nombre de places est limité, deux circuits sont proposés par jour. **Repas tiré du sac à la charge du participant.**  
Tous les départs se feront du village fédéral. L'encadrement est assuré par des accompagnateurs et les visites sont comprises dans le prix.

### 10 – Le repas de gala avec animations

Réservation obligatoire au moment de l'inscription.

### 11 – Accusé de réception Important pour une inscription par courrier.

L'accusé de réception sera envoyé par le « Secrétariat inscriptions » après enregistrement de votre dossier complet comportant :

- ✓ **Le bulletin d'inscription**, correctement rédigé et vérifié, accompagné, le cas échéant, du bulletin relatif aux jeunes,
- ✓ **Mentionner** votre adresse électronique si vous en avez une,
- ✓ **Un chèque** (à l'ordre de la COSFIC Roanne 2024) du montant global des prestations et inscriptions,
- ✓ **Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur jusqu'à 20 g** avec votre nom et votre adresse pour envoi de l'accusé de réception.

**Pour une inscription via Internet avec adresse électronique.**

L'accusé de réception est envoyé par courriel dès que le dossier est complet. Le numéro de camping et d'emplacement vous sera communiqué quelques jours avant votre arrivée. Pour une inscription via internet, le règlement par carte bancaire est à privilégier : simplification, rapidité du traitement du dossier et bien sûr, sécurisation du paiement. Tout dossier incomplet ne pourra être traité, ce qui retardera votre inscription.

### 12 – Retrait des dossiers

- ✓ **Le vendredi 19 juillet 2024 de 14 h à 21 h et le samedi 20 juillet de 8 h à 21 h.**
  - 1) Pour les participants, (hors hébergement camping fédéral) : retrait des dossiers au village fédéral (le Scarabée)
  - 2) Pour les participants hébergés au camping fédéral : retrait des dossiers sur le camping fédéral.
- ✓ Village Fédéral, parking limité (des parkings seront à disposition aux alentours).

### 13 - Sécurité

Les participants devront impérativement **respecter le Code de la route** en toutes circonstances et les consignes écrites et verbales des organisateurs et/ou de leurs représentants dûment accrédités. **Chaque participant devra obligatoirement avoir sur lui son bracelet et sa plaque de cadre (avec numéro d'inscription annoté) fixée sur le vélo** pour tout problème pouvant intervenir lors des randonnées. Le port du casque est vivement recommandé et **obligatoire pour les enfants de moins 12 ans.**

### 14 – Porte-monnaie électronique

Un mail d'information sera envoyé quelques jours avant le début de la semaine fédérale, pour charger le bracelet porte-monnaie électronique. Il vous suffira de créer votre compte sécurisé en allant sur le site : **weezevent.com**. Vous pourrez y déposer la somme d'argent que vous souhaitez et le recharger à tout moment pendant la semaine.

**Avantages** : en gérant vous-même les mouvements financiers de votre compte, vous serez autonome pour la consommation mais également, pour récupérer intégralement votre solde à l'issue de la Semaine fédérale.

### 15 - Responsabilité

La COSFIC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des vélos des participants, de leurs accessoires annexes, de leur porte-monnaie électronique. Elle n'assume aucune obligation de garde ni de conservation des biens.

La COSFIC met à disposition au village fédéral, sur l'hébergement de plein air et sur les hébergements collectifs, des parcs à vélos. Tous les vélos qui y seront placés restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Il est recommandé aux participants de prendre toutes mesures empêchant le vol quand leur vélo n'est plus sous leur surveillance et de souscrire une assurance les garantissant contre le vol de matériel.

### 16 - Respect des bénévoles

Toutes les Semaines fédérales reposent sur l'investissement et les bonnes volontés. Nos bénévoles doivent être respectés, encouragés en toutes circonstances pour que les Semaines fédérales perdurent dans la joie, le partage et la convivialité. Tout manquement pourra engendrer une exclusion, sans remboursement de la Semaine fédérale.

### 17 – Dépannage et/ou rapatriement vélo

Un service de rapatriement en cas de panne ou de problème sera mis en place. Toutefois ce service sera facturé au participant à hauteur de 0,50 € le km.

LIRE LE RÈGLEMENT DE LA SEMAINE FÉDÉRALE CI-DESSUS AVANT DE PASSER AUX PAGES SUIVANTES J'ai lu et j'accepte

#### BULLETIN DE DEMANDE D'HÉBERGEMENT FÉDÉRAL - À COMPLÉTER ET À ENVOYER IMPÉRATIVEMENT AVEC VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : ..... E-mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Je suis hébergé(e) **hors hébergement fédéral** (hôtel, gîte, chambre d'hôte, camping privé, etc.) ..... **OUI  NON**

**SI NON → Je souhaite être hébergé(e) dans le camping fédéral** ..... **OUI  NON**

- Si oui nombre d'emplacements** ..... • Tente avec voiture  • Camping-car ou caravane **moins** de 8 m
- Camping-car ou caravane **plus** de 8 m
- Cyclo-camping (sans voiture), tente,

**OU → Je souhaite être hébergé(e) en hébergement collectif - Lits simples** (Ch=Chambre) ..... **OUI  NON**

**Si oui** en chambre individuelle, lit simple (*limité*) ....  Nombre de personnes .....

**Ou** en chambre 2 pers., lits simples .....  Nombre de personnes .....

**Ou** en chambre 3 pers. et plus, lits simples .....  Nombre de personnes .....

**OU → Je souhaite être hébergé(e) en hébergement chez l'habitant** ..... **OUI  NON**

**Si oui** en chambre individuelle, lit simple (*limité*) .....  Nombre de personnes .....

**Ou** en chambre 2 pers., lits simples (*limité*) .....  Nombre de personnes .....

**Ou** en chambre 2 pers., lit double .....  Nombre de personnes .....

Avec animaux **OUI  NON**  Si oui, précisez .....

DANS TOUS LES CAS, JE SOUHAITE ÊTRE REGROUPÉ(E) . . . . OUI  NON  (**plus de regroupement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024**)

Si oui voir paragraphe 4 et créer obligatoirement un groupe de rattachement. Nom du groupe de rattachement : .....

**COMMENTAIRES - OBSERVATIONS** : .....